

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17    Présents : 11    Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

**Sont absents** : GALÉRY Jacques, MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile (procuration donnée à Alain POUGET), PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine (procuration donnée à Jean-Luc DONEYS).

L'an deux-mille vingt-quatre, le 09 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Délibération N° 2024-024 – Enfouissement du réseau téléphonique à LINTILHAC**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 12 100,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 3 Décembre 2020, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement de 3 025,00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 11/04/2024 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 11/04/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

